

L'offensive des conservateurs pour liquider le droit à l'avortement

« Les Etats poussent pour des interdictions radicales de l'avortement, clairement en violation de [l'arrêt] "Roe versus Wade". Il s'agit d'une stratégie délibérée pour mener ces cas devant la Cour suprême, dans l'espoir qu'une Cour de plus en plus conservatrice affaiblira, voire annulera l'arrêt. » Le constat, alarmiste, d'Elizabeth Nash (Guttmacher Institute) mérite que l'on s'y attarde, tant les faits parlent d'eux-mêmes.

Maryse BUTEL, membre du comité de rédaction d'*H&L*

« **L'**avortement devrait être interdit et les femmes qui y recourent devraient être punies. » En mars 2016, alors qu'il est en campagne, Donald Trump adopte une rhétorique clairement hostile envers l'avortement. Son virage très droitier tient autant du changement d'opinion que du calcul électoraliste. La déclaration du candidat enflamme les ultra-conservateurs qui se font les chantres d'une politique résolument régressive vis-à-vis du droit des femmes à disposer de leur corps. Les militants religieux fondamentalistes s'activent à faire élire Trump, et plus de 80% des Blancs évangéliques votent pour lui. Une fois Président, Donald Trump conforte cette frange de son électorat avec la nomination de deux juges conservateurs à la Cour suprême, Neil Gorsuch et Brett Kavanaugh, amenant à cette institution l'esprit le plus réactionnaire depuis près d'un siècle. Les militants anti-avortement savent que désormais une brèche est ouverte pour faire annuler l'arrêt « Roe versus Wade »⁽¹⁾. Comme le Congrès américain n'a jamais voté une loi autorisant l'avortement selon des conditions précises, par peur de se mettre à dos une partie de l'électorat, de fait, cette jurisprudence peut toujours être cassée. Les législateurs des Etats du vieux Sud⁽²⁾ se précipitent pour faire voter des lois mettant les femmes

dans l'incapacité d'accéder à l'avortement. La Louisiane et la Géorgie ont promulgué en juin dernier des textes interdisant l'IVG dès que les battements du cœur du fœtus sont détectables, soit à six semaines, rejoignant le Mississippi, le Kentucky et l'Ohio, dotés de lois comparables. Ces lois qui violent ouvertement le travail des précédents juges mettent en péril le droit à l'avortement tel que défini par la Cour suprême depuis 1973, droit constamment soutenu, sans aucune équivoque.

(1) L'arrêt « Roe versus Wade » fut décrété en 1973 par sept voix contre deux par la Cour suprême des Etats-Unis et se fonde constitutionnellement sur une interprétation du quatorzième amendement qui garantit le droit à l'intimité et à la vie privée. La Cour suprême a reconnu que ce droit constitutionnel s'étendait à la décision d'une femme de se faire avorter.

(2) The Old South, ou le vieux Sud, regroupe les Etats les plus conservateurs et religieux, encore appelés « The Bible Belt » ou la « Ceinture de la Bible ».

(3) American Civil Liberties Union, ou l'Union américaine pour les libertés civiles.

(4) Association du planning familial.

(5) Ces vingt dernières années, quatre-vingt-quatre actes « d'extrême violence » ont visé des cliniques ou des médecins pratiquant des avortements dans le pays – fusillades, bombes, incendies, attaques à l'acide. Depuis 1993, huit employés de cliniques ont été assassinés par des extrémistes religieux anti-avortement aux Etats-Unis, considérés par le FBI comme des « terroristes domestiques ».

(6) Cet Institut défend les droits liés à la contraception (www.guttmacher.org).

L'Alabama représente le cas le plus extrême. Cet Etat, parmi les plus conservateurs des Etats-Unis, a promulgué à la mi-mai une loi interdisant quasi totalement l'IVG. Ce texte, le plus répressif du pays, interdit l'avortement en Alabama même en cas d'inceste ou de viol, et punit de dix à quatre-vingt-dix-neuf ans de prison les médecins le pratiquant. Seules exceptions, une urgence vitale pour la mère ou une « anomalie létale » du fœtus. L'ACLU⁽³⁾ locale et Planned Parenthood⁽⁴⁾ ont demandé à la justice de bloquer la loi, « inconstitutionnelle de façon flagrante », l'accusant de « causer des torts immédiats et irréremédiables aux patientes, [...] les forçant à mener leur grossesse à terme contre leur volonté ».

A ce jour, grâce aux nombreux recours déposés auprès des tribunaux par les associations de défense des libertés et les féministes, ces lois ne sont pas entrées en vigueur. Mais la publicité qui leur a été faite entraîne une grande confusion dans l'esprit du public quant à leur application.

Retour de bâton sur l'émancipation des femmes

Les offensives contre l'IVG ne datent pas d'hier. Dès que l'arrêt « Roe v. Wade » fut décrété, les militants anti-avortement mirent en place une stratégie de harcè-



Environ trois mille personnes se sont réunies dans le Minnesota en mai 2019 pour protester contre les nouvelles lois interdisant l'avortement. Les Républicains de cet Etat font pression pour une interdiction de l'avortement après la vingtième semaine de grossesse...

© FIBONACCI BLUE, LICENCE CC

lement militant et de s'opposer à la législation⁽⁵⁾. L'amendement « Hyde » en fut le premier jalon. Voté en 1976, il exclut le remboursement de l'IVG pour les bénéficiaires de l'assurance sociale publique, soit les femmes les plus pauvres. S'ensuivit l'arrêt de 1992, « Planned Parenthood v. Casey », fixant des modalités d'avortement pour en réduire notamment le délai ou les coûts avec, en 2016, l'arrêt « Whole Woman's Health v. Hellerstedt ». Mais bien que restreinte, la loi a toujours été confirmée sur le fond.

Les militants des mouvements « pro-life » se divisent en deux catégories : à l'instar de America United for Life ou de Susan B. Anthony List (SBA List), certains groupes agissent dans le champ politique afin de faire élire des candidats républicains favorables aux lois qui limitent au maximum l'accès à l'avortement. Mais le mouvement dominant et le plus tapageur aujourd'hui provient de groupes issus de la base chrétienne, qui, au sein du Personhood Movement, « affirment l'existence d'une personne humaine dès qu'il y a fécondation ». Leur influence a permis la criminalisation des femmes en cas d'avortement ou d'accident survenu au fœtus.

Depuis 2011, plus de quatre cents lois limitant le champ médical ont été votées dans les Etats du vieux Sud. Leurs buts sont

indéniablement politiques car, en érigeant toujours plus de barrières envers la santé des femmes, le droit à l'avortement est maintenant une coquille vide pour beaucoup de femmes dans de grandes zones du pays où une réelle inégalité territoriale a été instaurée. Selon l'Institut Guttmacher⁽⁶⁾, 57 % des femmes âgées de 15 à 44 ans résident dans un Etat estimé hostile ou très hostile à l'IVG. Bien que toutes ces lois seront vraisemblablement bloquées par un tribunal pour leur caractère anticonstitutionnel, elles permettent aux opposants à l'avortement de faire appel de la décision, dans l'espoir d'aller jusqu'à la Cour suprême.

Le durcissement de ces lois trouve son origine « lors des élections de mi-mandat de 2010, quand le mouvement du Tea Party

a porté la droite conservatrice au pouvoir, non seulement à la Chambre des représentants à Washington, mais surtout dans les législatures des Etats et aux postes de gouverneurs », selon la chercheuse Robin Marty. Galvanisés par les circonstances politiques favorables, les opposants sont devenus plus agressifs et s'attaquent directement aux termes mêmes de l'arrêt « Roe v. Wade ».

Des inégalités territoriales insupportables

« L'administration Trump a donné un chèque en blanc à la droite religieuse pour mettre en œuvre une politique gouvernementale intégriste sortie tout droit de La Servante écarlate », a déclaré Randall Marshall, président de l'ACLU de l'Alabama.

« Depuis 2011, plus de quatre cents lois limitant le champ médical ont été votées dans les Etats du vieux Sud. Bien que toutes ces lois seront vraisemblablement bloquées par un tribunal pour leur caractère anticonstitutionnel, elles permettent aux opposants à l'avortement de faire appel de la décision, dans l'espoir d'aller jusqu'à la Cour suprême. »

Les attaques prennent diverses formes : obligation faite aux cliniques d'offrir une palette élargie de services sous peine de se voir fermées, d'être affiliées à un hôpital, obligation pour les patientes d'avoir recours à une échographie, d'avoir deux rendez-vous à soixante-douze heures d'intervalle, non-remboursement de l'IVG pour les bénéficiaires de l'assurance médicale d'Etat, raccourcissement des délais autorisant l'IVG à six semaines. En restreignant l'accès à l'avortement, « *les femmes sont inutilement accablées par une détresse émotionnelle et un fardeau financier* », selon Toni Van Pelt⁽⁷⁾, présidente de la NOW⁽⁸⁾. Dans l'écrasante majorité, ce sont les femmes pauvres, dont beaucoup d'Afro-Américaines, qui recourent à l'IVG. En Alabama, 60 % des femmes qui se font avorter sont noires, alors qu'elles représentent 27 % des femmes de l'Etat. Aucun choix ne leur est offert : elles sont trop pauvres pour pouvoir élever un enfant, trop pauvres pour payer les frais liés à un avortement. Dans certains Etats, notamment ceux des Grandes plaines, les femmes sont contraintes de parcourir des centaines de kilomètres pour trouver un médecin qui pratique des IVG, d'engager des frais de route et d'hébergement supplémentaires ainsi que payer des examens médicaux inutiles⁽⁹⁾. Un avortement coûte entre six cents et huit cents dollars et n'est pas remboursé pour les plus démunies. Elles y sont souvent victimes de situations de harcèlement de la part de militants anti-avortement.

Alors que l'Alabama affiche toujours un taux très élevé de grossesses non désirées, le nombre d'avortements a chuté de vingt mille en 1980 à six mille en 2017, pratiqués dans les trois cliniques restantes. « *Ca n'empêchera pas les femmes de se faire avorter, mais de le faire en sécurité* », se désole Mia Raven, fondatrice de la Power House où siègent les associations de défense des droits liés à la contraception. Les Etats du Kentucky, Mississippi, Missouri, Dakota du Nord, Dakota du Sud et Virginie occidentale n'ont plus qu'une seule et unique clinique pratiquant des avortements. Depuis la fin du mois de mai, le Missouri est en passe de devenir le pre-

« L'IVG demeure un thème tabou qui divise profondément le pays. Les conservateurs, et en particulier les évangéliques, en montrant une volonté de retour sur les droits des femmes, défendent la société patriarcale américaine. La campagne présidentielle de 2020 qui s'ouvre est déterminante, sur cette question de l'avortement. »

mier Etat à ne disposer d'aucune clinique où les avortements sont pratiqués.

Toutes ces restrictions font que le droit à l'avortement est déjà largement remis en question sur une grande partie du territoire américain. En revanche, sur les côtes Ouest et Est, où les Etats sont plus libéraux, le droit à l'avortement est considéré comme un acquis indéfectible. Deux visions diamétralement opposées sur le sujet coexistent dans le pays. L'acharnement anti-avortement des législatures conservatrices de l'administration Trump a, en tout cas, pour effet de mobiliser les défenseurs des droits à l'IVG, qui ont multiplié les manifestations ces dernières semaines.

Un enjeu politique de la campagne présidentielle de 2020

Les derniers sondages montrent que 71 % des Américains approuvent la jurisprudence en vigueur et, même chez les électeurs républicains, une majorité la soutient. Annuler l'arrêt serait un tremblement de terre politique qui marquerait l'histoire du pays. Mais, selon Randal Marshall, « *La probabilité que "Roe v. Wade" soit renversé reste extrêmement faible, la Cour suprême ne fera rien qui nuise à sa légitimité et à son indépendance* ».

L'équilibre de la Cour suprême est maintenant inversé : cinq des neuf juges sont conservateurs et quatre sont progressistes. Si elle le décide, elle peut se saisir du sujet si quatre juges le demandent. Mais suivre les exigences du pouvoir exécutif entacherait son crédit de manière durable. Quant

à John Roberts, le juge en chef de la Cour suprême actuelle, bien qu'il soit conservateur, il est peu probable qu'il souhaite voir son nom lié à l'annulation de l'IVG et qu'il saute le pas.

L'IVG demeure un thème tabou qui divise profondément le pays. Les conservateurs, et en particulier les évangéliques, en montrant une volonté de retour sur les droits des femmes, défendent la société patriarcale américaine. La campagne présidentielle de 2020 qui s'ouvre est déterminante, pour les droits des femmes, sur la question de l'avortement. Randall Marshall prédit son instrumentalisation : « *L'avortement est un os à ronger que les politiques lancent aux électeurs* ».

Déjà, Donald Trump a mis le sujet au cœur de sa campagne et compte bien utiliser à son avantage cette aversion pour mobiliser tous ses partisans conservateurs du pays. Depuis plusieurs semaines, il souffle sur les braises en multipliant, dans chacun de ses meetings, les invectives envers les démocrates accusés d'exterminer les bébés, et les médecins pratiquant l'IVG, qualifiés d'« *assassins* ». Il incarne ce renouveau conservateur, identitaire et religieux que symbolise la photo des vingt-cinq sénateurs blancs d'Alabama ayant voté la loi le 15 mai dernier.

L'écrasante majorité des vingt candidats à l'investiture démocrate a non seulement pris position publiquement en faveur du maintien du droit à l'avortement, mais elle a aussi affiché une volonté de le rendre beaucoup plus accessible. L'ancien vice-président Joe Biden, candidat démocrate à la primaire, favori dans les sondages et connu pour ses déclarations controversées sur le sujet de l'avortement, a dû ouvertement revenir sur certaines de ses précédentes déclarations et s'engager à défendre la liberté de choisir. A plus d'un an de l'élection présidentielle, il serait bien présomptueux de prétendre connaître la voie que se choisiront les électeurs en novembre 2020. Les forces conservatrices sont à l'œuvre et s'arc-boutent sur un pays rétrograde, toujours plus répressif envers les femmes, mais elles se heurtent à des militantes et militants résolument engagés dans un combat toujours recommencé, et à des femmes déterminées à défendre leur droit à disposer de leur corps, quelle que soit la région des Etats-Unis où elles demeurent et leur niveau de ressources économiques. ●

(7) Voir www.youtube.com/watch?v=nsjja4fwiou.

(8) National Organization for Women.

(9) Georgeanne M. Usova, Legislative counsel, ACLU, 30 mai 2019.